



DR

Jan Van Eyck, *La Vierge au chancelier Rolin*, vers 1435. Peinture à l'huile sur panneau de chêne, musée du Louvre, Paris.

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

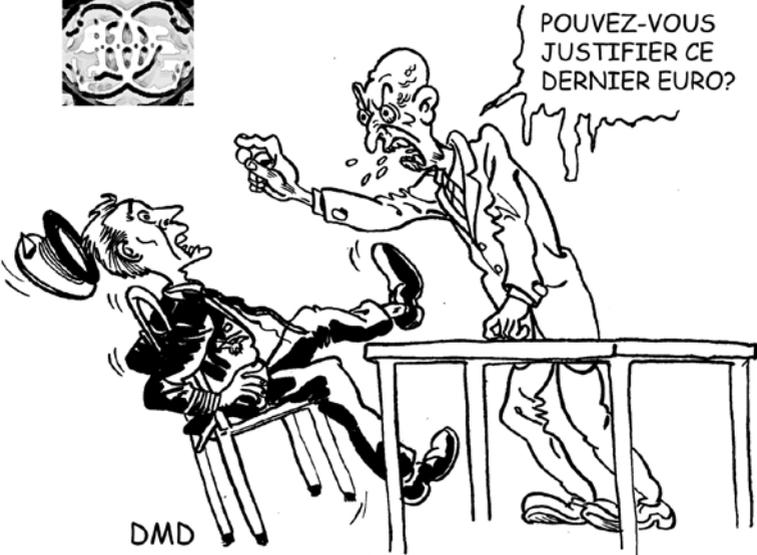
Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air

COUR DES COMPTES



LA COUR DES COMPTES

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Soutien technique :
Slt Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Relations internationales - Géopolitique

La Ligue arabe..... 4

Économie

La théorie des jeux..... 6

Stratégie de sécurité

La Politique sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne (UE)..... 8

Philosophie

Épicure..... 10

Espace

La sécurité des activités spatiales - Introduction..... 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Bombarder ou occuper (3) L'opération *Linebacker*.. 14

Droit et institutions

La Cour des comptes..... 16

Sciences

La moisson des exoplanètes :
la quête de la Vie ailleurs..... 18

Histoire

1515 : François I^{er} est victorieux en Italie..... 20

Pensée politique

Le pouvoir..... 22

Éthique

Les devoirs - *Les devoirs*..... 24

La bibliothèque essentielle

Poésie et Renaissance (la Pléiade)..... 26

Arts

Peinture et première Renaissance italienne (1400-1500)..28

Au fil de la plume..... 30

La Ligue arabe

Créée le 22 mars 1945 par sept États arabes indépendants : Égypte, Arabie Saoudite, Yémen, Transjordanie (Jordanie actuelle), Irak, Syrie et Liban, la Ligue des États arabes compte aujourd'hui vingt-deux pays membres, regroupant près de 200 millions d'habitants. Née de l'aspiration à l'unité et à l'indépendance arabes, la Ligue avait pour ambition de représenter le monde arabe sur la scène internationale et de coordonner les positions politiques de ses membres. Néanmoins, les défaites militaires face à Israël, les rivalités internes et les difficultés politiques et économiques des États membres ont empêché la Ligue de mettre en œuvre un véritable projet d'intégration politique.

I 1945- 1973 : le panarabisme et les guerres israélo-arabes, ciment de la Ligue

La guerre qui suivit la création d'Israël est la première occasion pour la Ligue de parler au nom de la Nation arabe. Le 15 mai 1948, les armées arabes attaquent le nouvel État, qui, après une année de combats entrecoupée de plusieurs cessez-le-feu, repoussera les forces arabes.

En 1956, la crise du canal de Suez conforte l'Égypte dans son rôle de leader du monde arabe, tandis que l'URSS et les États-Unis succèdent à la France et au Royaume-Uni dans la région.

Les ambitions égyptiennes déplaisent à son voisin saoudien ; lors de la guerre du Yémen (1962-1967) **la concurrence pour le leadership arabe va débiter entre l'Égypte, tête de file de l'arabo-socialisme, alliée de l'URSS, et l'Arabie Saoudite conservatrice, alliée des États-Unis.**

La deuxième défaite arabe face à Israël en 1967 est un désastre pour le nationalisme arabe. Celle-ci change durablement l'équilibre des forces dans la région. Tsahal démontre qu'il dispose de la supériorité militaire sur les armées arabes et agrandit considérablement l'emprise territoriale israélienne (Gaza, Sinäi, Cisjordanie et Jérusalem-Est). L'OLP (Organisation de libération de la Palestine), créée en 1964 dans le cadre de la Ligue, prend conscience, à ce moment, que les Palestiniens ne peuvent compter que sur leurs propres forces pour obtenir leur indépendance.

La guerre israélo-arabe de 1973 annonce le déclin de la Ligue. En effet, la fin des hostilités, dictée par Washington et Moscou, résulte en partie de l'embargo pétrolier imposé par l'OPEP. Dans le même temps, suite à la faillite du nationalisme arabe défendu par Nasser, les solidarités confession-

nelles ou ethniques, qui semblaient s'effacer face aux discours panarabistes, ré-émergent de façon dramatique.

Ainsi, les États arabes, face aux difficultés internes, renoncent progressivement à l'idée d'une voix commune sur le plan international.

II La Ligue en crise cristallise les divisions arabes

Anouar el-Sadate, qui a succédé à Nasser en 1970 à la tête de l'Égypte, est conscient que la paix avec Israël est inévitable. Il diversifie ses alliances en se rapprochant des États-Unis d'Amérique et renonce à l'option militaire pour regagner les territoires perdus face à Tsahal. Il signe en mars 1979 un accord de paix avec Israël suite aux accords de Camp David de septembre 1978. En représailles, l'Égypte est exclue de la Ligue et son siège est transféré du Caire à Tunis. Privée de sa nation la plus puissante et la plus emblématique, la Ligue perd de son influence. L'absence d'unité arabe devient manifeste. Dès lors, d'autres organisations régionales de coopération vont être créées avec plus ou moins de succès : le CCG (Conseil de coopération du Golfe) en 1981 et l'UMA (Union du Maghreb arabe) en 1989.

La réintégration de l'Égypte au sein de la Ligue en mai 1989 n'a pas permis de ressouder la Nation arabe. Les États arabes ont été divisés sur la question de l'invasion du Koweït en 1990. De surcroît, les avantages d'une normalisation avec Israël sont si grands que chaque État prend individuellement des initiatives dans ce sens. La Jordanie signe un traité de paix avec l'État hébreu en 1994 et d'autres entretiennent des relations plus ou moins officielles avec Israël (Bahreïn, Oman, Mauritanie, Qatar). Mais, depuis la seconde « intifada » de 2000 et l'intervention israélienne à Gaza en 2009, seuls Le Caire et Amman maintiennent des relations diplomatiques avec Tel-Aviv.

La dernière initiative d'importance de la Ligue a été prise lors du sommet de Beyrouth en 2002 puis en 2007 à Riyad. À travers **l'initiative de paix de la Ligue arabe**, elle a appelé Israël à appliquer les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies et à la création d'un État palestinien indépendant en contrepartie de l'établissement de relations diplomatiques normales entre les pays arabes et l'État hébreu. Cette initiative n'a, pour l'instant, pas abouti.

La Ligue arabe, organisation emblématique du monde arabe, ambitionnait d'en être l'institution représentative. Ses difficultés sont le miroir des divisions arabes.

La théorie des jeux

La théorie des jeux trouve son origine dans un article, paru en 1913, du mathématicien Zermelo. Elle cherche initialement à résoudre des problèmes issus des jeux de société. Sa caractéristique principale est alors de considérer que les jeux sont à somme nulle : ce que certains gagnent est perdu par d'autres. À la fin de la seconde guerre mondiale émerge une autre vision : celle des jeux coopératifs. Les individus, regroupés au sein de « coalitions », peuvent cette fois tirer mutuellement profit de leur association. Progressivement, au cours des années 1970, la réflexion sur les jeux non coopératifs va se substituer à celle sur les jeux coopératifs en mettant cette fois l'accent sur les comportements individuels.

Les jeux à somme nulle

La théorie des jeux à somme nulle est basée sur le principe de « récurrence à rebours ». Ce principe, emprunté à la programmation dynamique, consiste à déterminer la solution d'un jeu de société « en commençant par la fin ». L'idée est simple : la stratégie adoptée par un joueur lors du dernier coup du jeu dépend du choix qui a été effectué par son adversaire lors de l'avant-dernier coup, choix qui à son tour est lié à la stratégie précédemment sélectionnée par son adversaire. Ainsi de suite. En procédant de la sorte par anticipation, il est possible de remonter jusqu'au premier coup du jeu et d'adapter sa stratégie en conséquence.

L'une des applications remarquables de la théorie des jeux à somme nulle a trait aux situations de guerre où par définition les gains de certains des belligérants dépendent des pertes des autres. Pourtant, en dépit de l'effervescence intellectuelle qu'ont suscitée les jeux à somme nulle, les recherches dans ce domaine ont progressivement décliné avec la fin de la seconde guerre mondiale, l'avènement de la guerre froide, marquée par une opposition des deux « blocs », invitant plutôt à s'interroger sur les conditions poussant à nouer des coalitions. Tel est le but des jeux coopératifs.

Les jeux coopératifs

La théorie des jeux coopératifs voit le jour en 1942 avec la parution du livre de von Neumann et Morgenstern, intitulé *Theory of Games and Economic Behavior*. L'idée est que les joueurs cherchent à se regrouper au sein de coalitions afin d'optimiser leurs gains. Mais les coalitions ne sont pas nécessairement stables. Elles peuvent se défaire et se reconstituer au gré des intérêts des membres qui la composent, tout le défi étant de trouver

les conditions qui permettent de stabiliser ces coalitions. Pour ce faire, les théoriciens insistent sur le rôle des institutions, comme l'affirment Schotter et Schwödiauer (1980) : « *C'est dans la description des institutions et leur propriété du point de vue de la stabilité que la théorie des jeux propose des instruments naturels d'analyse* », les institutions assurant alors la stabilité des coalitions en garantissant un gain minimal à chaque membre.

La période des jeux coopératifs va se prolonger jusque dans les années 1970. L'effritement progressif du bloc de l'Est et le début de la multi-polarisation des relations internationales associés à l'émergence des modèles économiques de concurrence vont porter sur le devant de la scène la théorie des jeux non coopératifs.

Les jeux non coopératifs

Le développement des jeux non coopératifs est lié à l'essor du concept d'*équilibre de Nash*. Il n'est plus question d'examiner les mécanismes qui président à la formation de coalitions mais d'étudier les réactions individuelles des joueurs face aux stratégies adoptées par leurs adversaires. C'est ainsi qu'un équilibre de Nash est une situation où chaque joueur a opté pour la meilleure stratégie possible étant donné ce qu'il prévoit être les choix de son adversaire. John Nash démontre que ces équilibres correspondent à des situations néfastes pour tous, la recherche par chacun des joueurs de son strict intérêt personnel conduisant à une situation « sous-optimale ».

L'une des remarques formulées à l'endroit de l'équilibre de Nash concerne le poids accordé aux croyances. En outre, l'attitude des joueurs dépend de l'idée qu'ils se font de la stratégie des autres participants, la victoire ou la défaite reposant sur la capacité d'un individu à « modeler » les réactions (donc les croyances) des autres joueurs en les induisant en erreur sur sa stratégie.

Conclusion

L'incrédulité est le sentiment qui domine, chez le non-initié, lorsqu'il s'intéresse pour la première fois à la théorie des jeux. Il lui semble être confronté à des historiettes dont les valeurs numériques qui les composent ont été choisies arbitrairement. De fait, la théorie des jeux présente un point commun avec la philosophie : à l'instar des philosophes antiques, les théoriciens des jeux cherchent à démontrer, à travers des paraboles, l'existence de paradoxes ou de dilemmes jusqu'ici insoupçonnés. C'est certainement là son apport essentiel.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne (UE)

Si les États membres de l'UE mettent officiellement en œuvre une PSDC⁽¹⁾, il demeure bien difficile de définir ou même d'identifier une stratégie européenne de sécurité. Ce qui peut apparaître comme un paradoxe européen s'explique aisément par les conditions politiques d'émergence de cette politique commune, à la fin des années 1990.

L'émergence sous conditions d'une Politique européenne de sécurité et de Défense (PESD)

L'idée même que l'UE puisse être le cadre de concertations, coopérations ou décisions en matière de sécurité et de défense entre les États européens a longtemps suscité d'intenses débats. Un consensus fragile a néanmoins émergé à la fin des années 1990 autour de l'idée selon laquelle les États membres de l'UE devaient être en mesure de mener ensemble des missions dites de Petersberg⁽²⁾. Le sommet franco-britannique de Saint-Malo en décembre 1998, puis les sommets européens de Cologne (juin 1999) et Helsinki (décembre 1999) ont en particulier permis de lancer le chantier de la PESD, considérée comme le bras armé, la dimension opérationnelle de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE.

Cette émergence de la PESD n'a été possible que grâce à la reconnaissance de la permanence de l'OTAN en matière de défense au sens strict du terme, et à une volontaire absence de clarification des ambitions stratégiques précises de cette politique. Ces conditions initiales sont encore aujourd'hui largement en vigueur.

Une « boîte à outil » institutionnelle et opérationnelle relativement dépolitisée

En lançant une PESD à partir de 1999, les États membres de l'UE se sont de fait essentiellement lancés dans un processus visant à doter l'UE des institutions (COPS, EMUE, CMUE) et capacités (*Headline goal* d'Helsinki, etc.) lui permettant le cas échéant d'être le cadre d'une intervention extérieure commune. Ils n'ont pas réellement cherché, ce faisant, à combler un autre déficit tout aussi flagrant de l'UE en matière d'action internationale : celui de la cohérence, de l'identité de l'UE sur la scène internationale.

Dans le processus de création d'une politique commune de sécurité et de défense de l'UE, le choix a donc été fait de créer d'abord les outils (institutionnels, procéduraux, capacitaires), avant de chercher à clarifier, par

exemple, à quel type d'ambition ou d'intérêts stratégiques ces outils allaient servir à répondre. Compte tenu des divergences et réticences des États membres, tenter de rédiger un document stratégique d'ensemble de type Livre blanc européen sur la défense avant de créer ces outils aurait probablement assuré que ni le premier ni le second n'auraient jamais vu le jour. Il est en revanche espéré que les habitudes de coopération, négociation, discussion développées par les États membres à travers la PSDC fassent progressivement émerger les éléments d'une stratégie et d'une culture communes de sécurité qui lui ont initialement fait défaut.

La stratégie européenne de sécurité et sa difficile rénovation

Dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 puis des profondes divisions entre Européens au sujet d'une éventuelle guerre en Irak en 2002-2003, les États membres ont néanmoins adopté, en décembre 2003, un petit document préparé sous l'égide de Javier Solana, alors Haut-Représentant de l'UE pour la Politique étrangère et de sécurité commune. Intitulé « *Une Europe sûre dans un monde meilleur : stratégie européenne de sécurité* », ce texte est, à ce jour, la seule tentative aboutie de clarification d'une posture stratégique européenne commune. La notion de « multilatéralisme efficace » en est l'un des concepts centraux, et se veut notamment une réponse aux dangers perçus de l'unilatéralisme.

Les projets de rédaction d'une nouvelle stratégie européenne de sécurité durant la présidence française de l'UE en 2008 n'ont pas abouti, preuve qu'il demeure difficile aux Européens, aujourd'hui encore, de définir une stratégie commune.

Conclusion : la PSDC entre dynamisme et inerties

Ces débats reflètent le paradoxe de la PSDC. Politique limitée dans son ambition mais champ de coopération plus dynamique que d'autres domaines de l'intégration européenne, outil de déploiement de vingt-quatre missions (dans l'ensemble modestes) de l'UE mais dépourvue de projet clairement affiché et incapable de tirer vers le haut les efforts capacitaires des États membres, la PSDC demeure un objet politique et militaire difficile à cerner.

1. Appelée Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) avant le traité de Lisbonne signé en 2007 et entré en vigueur en 2009.
2. Missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants, missions de gestion des crises, missions de forces de combat, y compris pour le rétablissement de la paix.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

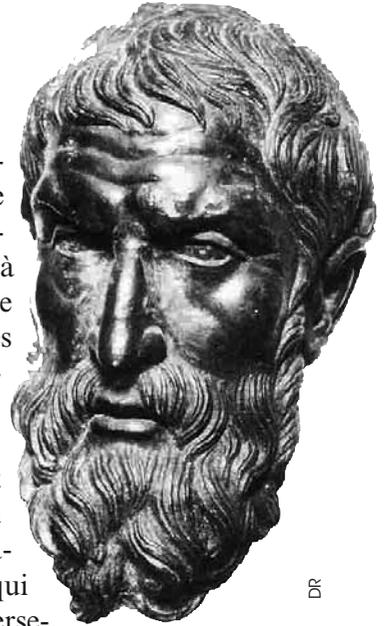
Épicure

Le plaisir raisonnable

Écartons d'abord, à propos d'Épicure (341-270 av. J.-C.), un contresens trop répandu chez le non-philosophe. On qualifie aujourd'hui d'épicurien un homme qui s'adonne et s'abandonne à tous les plaisirs, ceux de la chair comme ceux de la table (on pourrait d'ailleurs dresser une liste des restaurants qui portent comme enseigne « L'Épicurien »). Or, si le *plaisir* est notre bien principal et inné, il n'est pas toujours le désirable, et inversement la douleur, qui est un mal, ne doit pas toujours être évitée. Une douleur peut être la condition d'un plus grand bien (exemple : l'opération chirurgicale, douloureuse mais salutaire et qui permet d'éviter une douleur plus grande), et inversement un plaisir intense et immédiat doit être écarté s'il peut être suivi d'une douleur plus importante (chacun, ici, pourra choisir les exemples qui lui sont familiers).

La *raison* seule est capable de distinguer différents types de besoins : naturels et nécessaires, naturels mais non nécessaires, ni naturels ni nécessaires. Loin de se livrer à une apologie inconditionnelle du plaisir, Épicure affirme que le sage s'efforcera de se limiter aux besoins naturels et nécessaires (exemple : boire de l'eau quand j'ai soif – ce qui, on l'avouera, est fort éloigné de l'image que la tradition nous a transmise du sage épicurien). La thèse plaçant le souverain bien dans le plaisir est donc précédée d'une autre, plus fondamentale, qui refuse la douleur comme le plus grand mal. L'idéal d'Épicure est un idéal d'autarcie et d'*ataraxie*, c'est-à-dire de tranquillité de l'âme, d'absence de trouble – qui n'est que la traduction morale de cette *autarcie* qui, selon Aristote, caractérisait le sage.

Et les méditations célèbres d'Épicure sur la crainte de la mort (celle-ci ne saurait troubler l'homme que par l'imagination puisqu'il n'y a aucun contact possible entre la conscience et la mort, qui est la perte de toute conscience : tant que je suis conscient la mort n'est pas là, et quand la mort



Buste d'Épicure, musée national de Naples.

est là je ne suis plus conscient) relèvent de ce désir d'assurer à l'homme cette tranquillité de l'âme. Mais cette analyse, qui n'a peut-être jamais guéri personne de la crainte de la mort, montre combien Épicure prend au sérieux cette crainte : il faut, affirme-t-il, « *se familiariser avec l'idée que la mort n'est rien pour nous* », véritable exercice spirituel qui vise à tenter de nous prémunir contre cette crainte ou de nous en délivrer.

Le respect de la justice malgré la certitude du néant après la mort

Si Épicure peut affirmer que la crainte de la mort est sans objet, c'est aussi parce que, le monde n'étant formé que d'atomes et de vide, il nie – précurseur du matérialisme – l'existence des dieux et d'un destin auxquels les hommes seraient soumis, sauvant ainsi la liberté de l'homme. Ou, plus précisément, il affirme bien que les dieux existent, mais il ajoute qu'ils sont parfaits, qu'ils vivent dans leur monde et qu'ils ne s'occupent pas des affaires humaines – ce qui, pratiquement, revient à un athéisme. Cette certitude du néant après la mort participe elle-même de cette ataraxie à laquelle le sage aspire. Il n'y a pas d'au-delà, et nous ne saurions donc craindre ce dernier et les souffrances que la mythologie lui attribue. Mais cette affirmation d'un néant après la mort ruine le fondement traditionnel de l'ordre social puisque c'est sur la crainte de châtiments après la mort qu'était fondé, le plus souvent, le respect de la justice. Épicure réussit cependant à sauver ce respect en le fondant sur la certitude de la sanction. Car, s'il n'est jamais certain que le coupable soit puni (au cours de cette vie présente, qui est la seule vie pour Épicure, ce qui exclut donc toute immortalité de l'âme et la possibilité même d'un châtiment *post mortem* par des dieux qui, s'ils existent bien, ne se préoccupent en rien de nous), ce qui est *certain*, c'est précisément cette *incertitude* où se trouve le coupable de n'être jamais découvert et d'échapper à la peine. C'est dire que le châtiment du coupable, quelle que soit la « chance » qu'il a de n'avoir pas encore été découvert, c'est la perte, ici et maintenant, de ce souverain bien qu'est la tranquillité de l'âme.

Le sage épicurien aura ainsi, pour préserver son *ataraxie*, une vie conforme au droit, mais il se gardera de l'activité politique et lui préférera cette vie entre amis qui repose sur l'amitié (*philia*) et qui annonce le cosmopolitisme cher aux stoïciens.

La sécurité des activités spatiales⁽¹⁾

Introduction

Pour répondre aux besoins de la défense et de la sécurité des États, les satellites d'observation et d'écoute ont révolutionné le renseignement stratégique et, par conséquent, la prévention et la gestion des crises.

Aujourd'hui, particulièrement au sein des forces armées américaines, les systèmes spatiaux sont de plus en plus intégrés dans la conduite des opérations militaires conventionnelles :

télécommunications sécurisées à haut débit, renseignement tactique, positionnement en trois dimensions des plate-formes terrestres, marines et aériennes, mise à jour des bases de données géographiques, guidage de précision des missiles tactiques et des bombes dites « intelligentes ».



Toutefois, le développement et l'exploitation de systèmes spatiaux requièrent des capacités techniques de très haut niveau et des moyens financiers importants, soutenus par une volonté politique affirmée.

Jusqu'à récemment, seules quelques puissances pouvaient réunir ces conditions : les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Inde, le Japon, Israël et une grande partie des États de l'Union européenne. Les véritables puissances spatiales sont donc aussi des puissances militaires importantes.

La relative sécurité dont ont bénéficié les premiers arrivés dans l'espace circumterrestre est aujourd'hui remise en cause. L'espace extra-atmosphérique est en effet un milieu fragile : il est encombré de très nombreux débris de toutes tailles qui se déplacent à grande vitesse et représentent une menace pour les satellites opérationnels. L'espace circumterrestre ne se nettoie naturellement que des débris situés sur des orbites relativement basses (400 km), qui finissent par rentrer dans l'atmosphère où ils se consomment, les autres débris restant en orbite pendant des dizaines, voire des centaines d'années.

Les énormes vitesses relatives mises en jeu font que les débris représentent des risques mortels pour les véhicules spatiaux qu'ils viennent à rencontrer. La collision survenue le 10 février 2009 entre un satellite américain de télécommunications mobiles – *Iridium 33* – et un satellite russe retiré du service – *Cosmos 2251* – illustre ce phénomène : outre la destruction instantanée des deux satellites concernés, cette collision a produit plus de deux mille débris supplémentaires sur une orbite déjà très fréquentée. Enfin, à partir d'une certaine densité, la création de débris spatiaux peut devenir un phénomène divergent, rendant le milieu spatial inutilisable. Au-delà de cette situation préoccupante, on conçoit aisément que l'utilisation de l'espace circumterrestre serait remise en cause de manière irréversible si une guerre spatiale de haute intensité était déclenchée, produisant à son tour de très nombreux débris.

Les principales menaces susceptibles de s'exercer sur les systèmes spatiaux

Les menaces pesant sur la sécurité des opérations spatiales sont de nature différente en fonction de leur origine : la prolifération des débris en orbite terrestre, susceptible d'interdire définitivement, au-delà d'un certain seuil, toute activité à l'ensemble des utilisateurs de l'espace ; la destruction ou la neutralisation depuis le sol d'un satellite à l'aide de faisceaux lasers ou électromagnétiques de grande puissance ; le brouillage des liaisons montantes ou descendantes d'un satellite depuis le sol ; la destruction des stations sol de contrôle et de réception d'un satellite ; l'utilisation et/ou la prise de contrôle frauduleuse d'un satellite à l'insu de son exploitant ; une éventuelle explosion nucléaire à haute altitude, entraînant la neutralisation des satellites non durcis ; la neutralisation ou la destruction d'un satellite par action d'un satellite hostile s'approchant à faible distance.

D'autres types de menaces peuvent aussi apparaître. L'ensemble de ces menaces sera détaillé dans le prochain article des *Carnets du Temps*.

1 La version initiale de cette note a été rédigée début 2009 à la demande du Centre d'analyse et de prévisions (CAP) du ministère des Affaires étrangères et européennes. La présente version a été actualisée au début de l'année 2010.

Bombarder ou occuper (3)

L'opération *Linebacker*

L'opération *Rolling Thunder* s'achève en octobre 1968, sans résultats probants, voire sur un constat d'échec. Trois années de bombardements n'ont pas permis de faire venir le Nord-Vietnam à résipiscence. Bien au contraire, en février 1968, alors que *Rolling* se poursuit toujours, les Nord-Vietnamiens lancent une offensive dévastatrice en pleine fête du Têt. À la même époque, les effectifs terrestres déployés en Asie du Sud-Est sont de 500 000 hommes, chiffres qui montrent bien que l'offensive aérienne stratégique, si prolongée qu'elle ait été, n'a en rien permis aux États-Unis de réduire leur effort au sol.

Les raisons d'un échec

Le président Johnson s'est refusé, pendant tout le temps qu'a duré cette campagne aérienne, à faire procéder à des bombardements intenses, comme les chefs de l'*US Air Force* le lui ont conseillé. Aussi, dès la fin de *Rolling Thunder*, les critiques à l'égard de cette attitude fusent-elles. Les aviateurs rejettent l'absence de succès sur la pusillanimité du pouvoir politique et sa propension à intervenir dans les affaires militaires jusqu'au niveau des choix tactiques. En réalité, une des raisons principales de l'impasse dans laquelle se sont retrouvés les responsables américains est d'avoir pensé que la destruction de quelques dizaines de cibles sur le territoire d'un pays en voie de développement pouvait contraindre les dirigeants d'Hanoi à traiter. En procédant à des opérations de bombardement industriel contre un État plongé dans une guerre révolutionnaire et en pensant qu'ils obtiendraient ainsi la victoire, les Américains ont bel et bien commis une erreur d'appréciation.

La nouvelle donne de Nixon

Arrivé au pouvoir en janvier 1969, Richard Nixon poursuit, dès le début de son mandat, un objectif précis à l'égard du problème vietnamien : extraire son pays du guêpier asiatique dans les meilleurs délais possibles. Le socle de cette politique réside dans la vietnamisation, qui consiste à accroître les effectifs et les moyens de l'armée sud-vietnamienne de façon à permettre un désengagement progressif des forces armées américaines.

Jusqu'au début de 1972, les frappes de l'*US Air Force* et de l'*US Navy* sur le territoire ennemi ne revêtent qu'un caractère ponctuel. Toutefois, le déclenchement d'une offensive terrestre d'une ampleur comparable à celle du Têt contre le Sud, au printemps de cette année, entraîne une réaction violente de la part de la Maison Blanche. C'est ainsi que Nixon décide d'avoir

recours à la puissance aérienne pour contraindre les Nord-Vietnamiens à se montrer plus souples dans les négociations de paix engagées à Paris dès le printemps 1968, partant du constat que « *le Nord négociait uniquement lorsque la pression s'intensifiait, en particulier chaque fois que l'Amérique reprenait ses bombardements...* ».

Linebacker I et II

Tel est le but poursuivi par les opérations *Linebacker I* et *II*, menées respectivement d'avril à octobre puis en décembre 1972. Cette fois, les aviateurs américains engagent des moyens considérables, dont des bombardiers stratégiques *B-52*, qui ne se sont encore jamais risqués dans les régions d'Hanoi et d'Haiphong. Les cibles



DR

visées concernent quant à elles les ouvrages d'art, les voies de chemin de fer, les dépôts de carburant, les entrepôts, les gares de triage, le matériel ferroviaire, les moyens de transport routier, les centrales électriques, un oléoduc venant de Chine et, ce que Johnson n'a jamais accordé, le minage des ports vietnamiens.

Les résultats de cette formidable entreprise sont pour le moins controversés. L'ambassadeur George H. Aldrich, un des adjoints du secrétaire d'État Kissinger à la conférence de Paris, souligne : « *Avant Linebacker II, les Nord-Vietnamiens étaient intransigeants, gagnant du temps et refusant même de discuter d'une rencontre formelle. Après Linebacker II, ils étaient ébranlés, démoralisés et soucieux de reprendre les discussions. Ils avaient compris au bout du compte qu'ils se trouvaient en guerre avec une superpuissance. Si nous avons commis une erreur, ce fut sans doute d'avoir mesuré l'usage de notre puissance aérienne auparavant.* ». La grande campagne aérienne conduite en 1972 a-t-elle convaincu Hanoi de négocier ? Pour les aviateurs, la conviction est devenue certitude ; mais une étude sérieuse et objective réalisée par la *Rand Corporation* soutient que le recours au bombardement stratégique contre le Nord a obtenu des résultats bien moins importants que ce qui a été avancé par les politiques et les militaires américains.

La polémique n'est pas près de s'éteindre. Elle n'est que le reflet de l'abîme qui sépare adversaires et partisans de la puissance aérienne et se retrouve dans la récurrence des débats qui les opposent, tant en ce qui concerne les campagnes menées sur l'Allemagne et le Japon pendant la seconde guerre mondiale que la campagne du Kosovo entre mars et juin 1999.

La Cour des comptes

La Cour des comptes est une juridiction financière, l'une des plus hautes de l'ordre administratif, chargée de contrôler la régularité des comptes publics : État, administrations, établissements et entreprises publics, sécurité sociale, organismes privés bénéficiant d'une aide de l'État. Les missions effectuées ont pour but d'inciter les organismes contrôlés à optimiser leur processus décisionnaire ainsi que leur gestion des fonds publics, dans le respect de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme et du développement durable.

Missions :

La Cour est chargée de certifier la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'État : administrations, organismes publics et parapublics nationaux, ainsi que des fonds publics alloués aux organismes privés puis d'en informer le Parlement. En s'inspirant des normes d'audit internationales, elle contrôle les performances en matière de gestion et d'emploi des fonds publics ainsi que leur conformité aux prescriptions de la comptabilité publique. Au-delà de ses missions indépendantes, elle peut effectuer des enquêtes à la demande des commissions des finances ou chargées des affaires sociales.

Ces audits donnent lieu à des conclusions, dites « communications administratives », formulées sous la forme de constatations, d'opinions et de recommandations et sont transmises aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés. Chaque année, elle élabore un rapport sur les résultats et la gestion budgétaire, destiné à éclairer le Parlement lorsque le Gouvernement prépare la prochaine loi de finances, un rapport sur l'application de la loi de financement de la sécurité sociale, et sur la situation des finances publiques afin d'alimenter le débat d'orientation budgétaire annuel.

Par ailleurs, la Cour contrôle et arrête les comptes établis par les comptables publics, c'est-à-dire les agents du pouvoir exécutif chargés de la perception et du paiement des deniers publics, lors d'une procédure dite de jugement des comptes. Elle établit si ces comptables sont quittes, en avance ou en débit. Dans les deux premiers cas, elle établit un arrêt de décharge, le dernier cas donnant lieu à un arrêt administratif de déficit qui peut amener la Cour à remplir sa mission juridictionnelle. Celle-ci rapporte alors les irrégularités commises par le gestionnaire, aux autorités administratives concernées, à la Cour de discipline budgétaire et financière ou aux autorités judiciaires. Elle peut être dans certains cas, juge d'appel.

Enfin, la Cour des comptes tient à jour la liste des mandats, fonctions et professions de certaines catégories de mandataires politiques et de hauts fonctionnaires, ainsi que la composition de leur patrimoine.

Son travail est élargi à la Cour des comptes européenne et aux institutions supérieures de contrôle avec, notamment, des audits conjoints. Enfin, elle contribue à des travaux sur le plan international.

Organisation :

La Cour des comptes, dirigée par un Premier Président, se compose de sept chambres comptant chacune une trentaine de magistrats : un président, des conseillers maîtres, des conseillers référendaires, des auditeurs, des rapporteurs et des experts. Tous sont inamovibles.

Un champ de compétence est attribué à chaque chambre :

- 1^{re} chambre : ministère des Finances et du Budget, finances publiques ;
- 2^e chambre : ministères de la Défense, de l'Industrie, de l'Énergie, du Tourisme, du Commerce extérieur, du Commerce et de l'Artisanat, entreprises et organismes industriels ;
- 3^e chambre : ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, secteur public de l'audiovisuel ;
- 4^e chambre : ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères + jugements des appels des chambres régionales des comptes ;
- 5^e chambre : ministère de l'Emploi, du Travail, de la Formation professionnelle, du Logement, des Affaires sociales + organismes faisant appel à la générosité publique ;
- 6^e chambre : ministère de la Santé et de la Sécurité sociale + organismes de sécurité sociale ;
- 7^e chambre : ministère de l'Équipement, des Transports et de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Environnement.

Le ministère public est assuré par un Procureur général, assisté d'avocats généraux.

Le Premier Président, les présidents de chambre et le Procureur général sont nommés par décrets pris en Conseil des ministres.

Le souci de transparence et d'information est un enjeu majeur pour la Cour des comptes. Depuis 2008, elle est officiellement chargée d'évaluer les politiques publiques afin d'en mesurer l'efficacité. Par ailleurs, elle publie chaque année un certain nombre de rapports sur les finances publiques, dont celles de la Sécurité sociale, afin de tenir les citoyens informés⁽¹⁾. La Cour des comptes s'efforce de contrôler les finances publiques autant que de prévenir les abus, afin de garantir un usage optimal des deniers publics.

1. Voir le rapport public de la Cour des comptes publié le 17 février 2011.

[Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris](#)

La moisson des exoplanètes : la quête de la Vie ailleurs

Sommes-nous seuls dans l'univers ? L'Homme s'interroge depuis qu'il a pris conscience de l'immensité de notre galaxie, la Voie lactée, de l'existence d'autres galaxies, et qu'il a commencé à étudier les astres visibles depuis la Terre. Les techniques d'observation et les concepts scientifiques ont considérablement évolué, tout en ne permettant pas encore d'apporter une preuve de l'existence de la Vie ailleurs. On sait désormais qu'il existe des milliards de galaxies, et on estime que, dans chacune d'elles, il y aurait quelque 100 milliards d'étoiles dont 10 % auraient au moins une planète géante. Dans ces conditions, il est tentant de penser que la Vie n'est pas un phénomène réservé à la seule Terre. Aujourd'hui, 538 exoplanètes (hors de notre système solaire) ont été recensées et, récemment, la NASA a fait savoir que le télescope spatial *Kepler* a découvert 1 202 exoplanètes potentielles. Prochainement, la mission européenne d'astrométrie *Gaia* permettra, entre autres, de localiser et de caractériser un milliard d'étoiles, susceptibles d'abriter de nombreux cortèges planétaires.

Pour autant, certaines de ces exoplanètes abritent-elles un système biologique, structuré, reproductif et évolutif, caractéristique de la Vie ? Même si les conditions ayant permis l'apparition de la Vie sur Terre ne sont pas encore totalement et précisément connues, l'exobiologie contemporaine suppose qu'un certain nombre de critères demeurent indispensables.

Ainsi, les caractéristiques des étoiles sont déterminantes au premier chef. Tout d'abord, **l'unicité d'une étoile dans son système stellaire** réduit les interférences gravitationnelles et est donc davantage favorable à la création de planètes à orbite stable. Ensuite, de **la masse de l'étoile** dépend d'une part sa durée de vie, d'autre part la luminosité émise. Aussi est-il admis que l'étoile devrait avoir une masse comprise entre la moitié et le double du Soleil : d'une masse moindre, elle n'émettrait pas assez d'énergie ; plus massive, elle s'éteindrait trop rapidement, étant entendu qu'il a fallu au moins 500 millions d'années pour que la Vie apparaisse sur Terre et qu'une étoile massive ne reste en phase stable que quelques millions d'année.

Néanmoins, la nature de l'étoile n'est pas le seul facteur décisif pour l'apparition de la Vie : les caractéristiques orbitales des planètes gravitant autour sont également essentielles. En effet, pour recevoir la quantité d'énergie

optimale, la planète ne doit être ni trop proche ni trop éloignée de son étoile. On dit alors qu'elle doit se situer **dans une zone dite d'habitabilité**. Cela est dû à la nécessité de la présence d'eau en équilibre à l'état liquide, c'est-à-dire d'une **hydrosphère**, milieu le plus favorable, en l'état actuel des connaissances, pour que s'opèrent les réactions chimiques nécessaires à la création de molécules complexes, notamment protéiques, constitutives de la Vie. Toutefois, le milieu liquide est continuellement en mouvement : pour que l'agrégation et la combinaison des molécules soit possible, donc pour que des systèmes complexes apparaissent, il faut un milieu mécaniquement stable, favorisant l'hypothèse de l'existence d'une surface solide, ou **lithosphère**.

De plus, l'émergence de la Vie, et surtout son développement, nécessite une certaine stabilité en matière d'apport énergétique. Cela suppose donc que **l'orbite soit stable et quasi circulaire**, à l'instar de la Terre.

Il paraît nécessaire également que les caractéristiques physiques des planètes elles-mêmes conditionnent l'apparition de la Vie. Il est nécessaire que leur **attraction gravitationnelle**, directement liée à leur masse et à leur taille, soit suffisante pour garder captifs les éléments chimiques nécessaires, notamment le carbone, mais pas trop importante, de sorte à permettre à d'autres, plus légers mais impropres à la Vie (hydrogène), de s'échapper. Ensuite, il paraît tout aussi capital qu'elles aient un noyau métallique capable de créer un **champ magnétique** suffisant pour la protéger des rayons cosmiques néfastes à la Vie. Elles doivent aussi contenir suffisamment de matières radioactives pour libérer de l'énergie durant des milliards d'années. En outre, les molécules complexes ne pouvant être synthétisées dans le vide, les planètes doivent disposer d'une **atmosphère** qui constitue, en sus, un écran protecteur contre les rayonnements de l'étoile..

Cela fait donc beaucoup de conditions pour qu'apparaisse la Vie, animant ainsi les débats entre scientifiques quant à savoir si elle a pu se développer ailleurs. Qui plus est, quand bien même une planète l'abriterait-elle, sera-t-elle primitive ou intelligente ? Peut-être même s'est-elle bâtie autour de civilisations ? Et quelles sont les durées de ces civilisations ? Que de questions sans réponse qui ramènent inlassablement au paradoxe de Fermi : « *Si les extraterrestres existent, mais où sont-ils donc ?* »!

1515: François I^{er} est victorieux en Italie

« 1515, Marignan ! »... Tout le monde connaît cette date et le nom de la bataille, mais toutes les conséquences de la victoire de Marignan sont-elles bien connues ? Sait-on que cette victoire donne aussi la possibilité au roi de France d'imposer ses vues au pape et notamment le droit de nommer les évêques dans son royaume ? De même, sait-on que Marignan renforce à terme le pouvoir du roi de France sur la noblesse française ?

La bataille

En 1515, François I^{er}, jeune roi de France, âgé de vingt-et-un ans, succède à son beau-père Louis XII. Comme ses prédécesseurs sur le trône de France, François I^{er} est lui aussi attiré par l'Italie et ses richesses, et il projette d'annexer le Milanais avec l'aide de la puissante république de Venise. Le duc de Milan, Massimiliano Sforza, qui n'entend pas le laisser faire, conclut une alliance avec le pape et fait appel à des mercenaires suisses. En août 1515, les Français traversent les Alpes en empruntant des cols escarpés pour échapper à la vigilance des troupes italiennes, reprenant ainsi la route militaire empruntée par Hannibal en 218 av. J.-C. François I^{er} ne sous-estime pas la puissance de ses ennemis, il cherche donc à éviter la bataille en achetant la neutralité des troupes suisses. Cependant, faute de recevoir les 150 000 écus promis, les Suisses attaquent le 13 septembre le camp des Français près de la ville de Marignan. La bataille est d'une rare violence : après une première préparation d'artillerie, François I^{er} multiplie les charges de cavalerie lourde pour enfoncer et anéantir les carrés suisses. Les combats ne cessent que vers minuit. Le lendemain, le 14 septembre 1515 au petit jour, l'arrivée inopinée de troupes vénitienues fait basculer la victoire dans le camp du roi de France. Pour la première fois les troupes suisses, réputées pourtant invincibles, sont vaincues. Toutefois, les pertes sont sévères : 6 000 hommes hors de combat du côté français, entre 8 000 et 12 000 du côté suisse, essentiellement fauchés par l'artillerie française. Traumatés par l'importance des pertes subies, les cantons suisses signent *la paix perpétuelle* avec le royaume de France et s'engagent à fournir des troupes pour le service du roi.

Vers les batailles modernes

Marignan est la première grande bataille qui voit intervenir les trois armes : artillerie, cavalerie et infanterie. Le combat devient désormais une affaire de professionnels qui s'entraînent à exécuter des manœuvres et des tactiques compliquées. L'armée royale, composée de mercenaires recrutés en Allemagne et de soldats provenant des provinces françaises, est encadrée par la noblesse.

Cependant, la guerre coûte cher : il faut toujours non seulement s'adjoindre les services de mercenaires, mais aussi payer des armes à feu collectives et individuelles. Les batailles entrent dans une nouvelle dimension et, même si François I^{er} cultive le mythe des antiques héros (Hannibal, César) et se fait adouber chevalier sur le champ de bataille par Bayard, la bravoure des chevaliers au combat est désormais supplantée par l'efficacité de la tactique, et par la combinaison des trois armes, infanterie, cavalerie et artillerie. Pour l'avoir oublié, le roi de France en fera d'ailleurs l'expérience à Pavie en 1525, puisque, en négligeant l'utilisation efficace de son artillerie, il perdra la bataille et sera fait prisonnier.

Vers un pouvoir royal absolu

Grâce à sa victoire de Marignan, François I^{er} consolide son pouvoir en Italie, et le pape Léon X doit signer l'année suivante, en 1516, le concordat de Bologne par lequel il reconnaît au roi de France le pouvoir de nommer les évêques en son royaume.

Par ailleurs, en emmenant la noblesse française se battre en Italie, le roi de France renforce son ascendant sur elle. Les guerres d'Italie assurent donc la paix à l'intérieur et permettent aussi au Valois de concentrer davantage les pouvoirs entre ses mains.

Enfin, la campagne d'Italie influence la vie artistique française. En effet, durant son expédition, le jeune roi est ébloui par les galeries, les colonnades ou les baies vitrées des palais italiens. François I^{er} décide de reproduire ce faste en France en s'attachant les services d'artistes italiens comme Léonard de Vinci. Il fait donc embellir les résidences royales du Louvre et de Fontainebleau, et fait construire Chambord (1519). La noblesse française imite d'ailleurs le roi de France en faisant transformer ses vieux châteaux en manoirs modernes, spacieux, lumineux, entourés de grands jardins et de parcs.

La victoire de Marignan donne au roi de France de nouveaux pouvoirs et un prestige considérable. Toutefois, on peut s'interroger sur la politique extérieure des Valois en Italie « *quand l'avenir s'inscrivait sur les océans* »⁽¹⁾ et dans la conquête du Nouveau Monde.



François I^{er} à la bataille de Marignan.

DR

1. Pierre Goubert, *Initiation à l'histoire de France*, Paris, Fayard-Tallandier, 1984.

Le pouvoir

Toute entreprise humaine fondée sur la coopération exige l'exercice d'un pouvoir. La poursuite du bien commun place le pouvoir au cœur du politique et de la politique. Le pouvoir connaît trois modes : la puissance, l'autorité et la direction. Un régime politique est une certaine combinaison de ces trois modes.

Les objectifs humains exigent la coopération de plusieurs acteurs. Pour l'obtenir, il faut recourir à du pouvoir, par l'entremise duquel certains émettent des ordres et d'autres s'y plient en obéissant. Le pouvoir est une tension entre volontés humaines libres, susceptibles d'obéissance ou non. Dès lors, une relation de pouvoir met en œuvre quatre éléments liés : la volonté d'un acteur A, qui émet un ordre et tient à ce qu'il soit suivi ; la volonté d'un acteur B, qui accepte de la conformer à celle de A ; la désobéissance potentielle de B, car, s'il en était prévenu absolument, ce ne serait plus une relation de pouvoir mais un simple mécanisme ; la conséquence entraînée par la désobéissance actuelle de B. L'élément décisif est le second, car, si B refuse d'obéir, la relation ne s'établit pas. Or l'obéissance humaine peut recourir à trois ressorts : la peur, l'admiration ou le calcul. Ils définissent trois modes radicalement différents du pouvoir.

Un premier mode est la **puissance**. B obéit, parce qu'il a **peur**. Il a peur pour sa vie, pour ses biens, pour les siens, pour son avenir, pour sa carrière, pour quelque chose à quoi il tient. Il est placé devant une alternative exclusive : ou bien il obéit ou bien il perd ce à quoi il tient. L'alternative suppose que A détienne un moyen qui lui permette de laisser à B ce à quoi il tient ou de le lui retirer. La situation la plus pure est celle où A peut recourir à la violence et tuer B, s'il n'obéit pas. Mais B peut, puisqu'il est libre, cesser à tout moment d'avoir peur et décider de ne plus obéir à A. Comme la relation repose sur le recours à la violence, la révolte de B contre A donne lieu à une lutte à mort. Elle peut connaître deux issues seulement : la mort de B et la perpétuation du pouvoir de A ou la mort de A et la libération de B. Réduit à une épure – susceptible d'une infinité de transcriptions moins extrêmes –, la puissance combine la violence, la peur, la révolte et la lutte à mort.

Un deuxième mode est l'**autorité**. B obéit, parce qu'il admire A et le respecte. Ce ressort de l'obéissance exige, pour devenir effectif, l'introduction d'un principe supérieur : Dieu, le Ciel, les dieux, la Loi cosmique, la Classe, la Vérité, toute entité bénéficiant d'un statut absolu et capable de convertir à soi un acteur libre par la seule raison qu'elle est absolue. Aux yeux de B, A est un **vicaire** de ce principe supérieur et de cette entité absolue. Il obéit foncièrement au principe et médiatement à son représentant A. A bénéficie d'un **charisme**, qui emporte l'adhésion obéissante de B. Mais B peut à tout moment entrer en dissentiment, soit qu'il ne reconnaisse plus la supériorité du principe, soit qu'il conteste le vicariat de A et ses titres à le revendiquer. Si B est seul ou très minoritaire, il est chassé de la communauté des fidèles. Sinon, celle-ci éclate ou se dissout. L'autorité repose sur une confiance partagée, un charisme, la désillusion possible et l'expulsion ou la dissolution.

Le dernier mode du pouvoir est la **direction**. B se résout à obéir par un **calcul**. Placé devant une entreprise, il constate qu'il ne pourra jamais la conduire au succès s'il ne s'associe pas à d'autres et si les associés ne se plient pas aux ordres énoncés par des compétents au service de l'entreprise. A est compétent au regard de ce qui est exigé pour que l'entreprise réussisse. Sa **compétence** a, d'un côté, un contenu objectif défini par la nature de l'entreprise, qu'elle soit politique, scientifique, économique, religieuse ou sportive, et, de l'autre, une dimension subjective, car elle n'existe que reconnue comme telle par B. Ce sont les obéissants qui décident de la compétence des dirigeants, à leurs risques et périls. La désobéissance de B consiste dans une ruse, par laquelle il calcule que son bénéfice sera majoré s'il laisse ses associés assumer les coûts de l'entreprise et s'en abstient lui-même. La désobéissance est une tricherie. Elle est suivie par l'éjection de B, s'il est seul ou minoritaire, et par la ruine de l'entreprise si les tricheurs l'emportent. La direction repose ainsi sur la compétence appréciée par un calcul et sur le risque de la tricherie et de la faillite.

Les relations de pouvoir sont indispensables au succès de toute entreprise collective. La politique spécialise une sphère publique dans la recherche commune du bien commun. Pour aboutir, celle-ci exige le recours à des relations de pouvoir entre les acteurs politiques. Un régime politique est défini par la manière dont il combine la puissance, l'autorité et la direction.

Les devoirs - *Les devoirs*

Chaque état inclut des devoirs, que les acteurs ont l'obligation de remplir au mieux, de manière à favoriser la réalisation des fins de l'homme. Des conflits de devoirs pourraient surgir, qui trouvent une solution de principe dans la hiérarchie des fins.

Chaque état met en œuvre de l'agir, du faire et du connaître au service de fins. Il en résulte pour qui les occupe des devoirs et des interdits, qui se déduisent directement tant des activités que des fins. Connaître consiste à rechercher les bonnes réponses aux questions bien posées, en se servant de l'outillage mental de l'espèce humaine et sous le contrôle des faits. Cette définition objective implique l'obligation pour tout cogniteur de se poser les bonnes questions, de leur trouver les bonnes réponses, de recourir aux moyens de connaître adaptés à la question et de se rendre attentif aux réactions des faits et des autres. Cette obligation inclut l'interdiction de tout ce qui s'oppose à elle. Or, toutes les activités humaines mobilisent toujours du savoir, qui est toujours soumis à l'obligation et à l'interdiction, résumées par l'expression de « devoirs d'état ». Ils ont une référence unique et exclusive, le vrai à rechercher et à soutenir et le faux à fuir et à dénoncer. Cette proposition a valeur objective, car toute cognition est objectivement vraie ou fautive et le choix du vrai contre le faux est fondé objectivement dans la survie de l'espèce.

Le même raisonnement s'applique aussi au faire. Les humains s'ingénient à matérialiser des formes et à informer des matières, pour produire des factions utiles : des objets, des poèmes, des mythes, des institutions politiques, des organisations – des églises, des armées, des entreprises –, des œuvres d'art... Toutes doivent répondre à une succession de critères. L'utile vient en premier, car toute production inutile serait un gaspillage et toute production nuisible compromettrait la réussite. Même une œuvre d'art doit être utile, en distrayant, en instruisant, en exaltant, en introduisant à une réalité inaccessible par d'autres voies... Pour être utiles, les factions doivent encore réussir une appropriation adéquate de la matière et de la forme mobilisées. Cette adéquation doit être également efficace à produire l'effet souhaité.

À leur tour, l'utilité, l'adéquation et l'efficacité induisent des sentiments de satisfaction et de contentement. Dans tous les domaines, les facteurs doivent se plier à ces quatre critères et se garder de leurs contradictoires respectifs, le nuisible, l'inadéquat, l'inefficace et le déplaisant.

Les devoirs déduits de l'agir permettent de préciser la condition éthique de l'espèce humaine. L'agir doit poursuivre le bien et éviter le mal. Le « bien » est un mot vide, tant qu'il n'a pas été précisé qu'il désigne les fins de l'homme, définies comme les solutions de problèmes de survie et de destination. Il demeure vague, tant que la distinction n'est pas introduite entre les fins prises une à une et le système des fins. Pour le citoyen en tant que citoyen, le bien est la fin du politique, la paix par la justice, ce qui lui fait obligation de respecter les lois, de donner à chacun le sien, de participer à la défense de la politique, de se dévouer aux activités publiques, par exemple en votant, de respecter les libertés, dont celles d'opinion et d'expression, et ainsi de suite. Pour le chef d'entreprise en tant que tel, le bien est de produire des ressources de la meilleure qualité et au meilleur compte et de les offrir à une demande solvable sur un marché réglé, c'est-à-dire soumis à la loi et au droit. En partant d'une fin, il est toujours possible de donner des contenus concrets aux devoirs incombant à n'importe quel état.

Par contre, il paraît plus délicat d'atteindre à la même précision, si l'on part de l'individu et de la considération que chacun occupe toujours plusieurs états. On est fils ou fille, père ou mère, citoyen, employé, membre d'une association... On pourrait avancer qu'il revient à chacun de se plier aux devoirs de chaque état occupé, mais l'expérience et le bon sens révèlent que des conflits peuvent apparaître, par exemple entre ce que l'on doit à sa famille et à son métier, à sa politique et à l'humanité, à soi-même et aux autres. L'éthique serait vaine, si elle s'avérait incapable de résoudre ces dilemmes et de proposer une définition objective et univoque du bien. Elle ne peut se fonder que sur la réussite à construire une architectonique des fins. Celle-ci exige que les fins puissent être rangées les unes par rapport aux autres dans une hiérarchie objective, culminant dans des fins dernières [cf. Deuxième année] et indiquant à chaque individu qui aspire à une vie éthique réussie comment devenir un homme de bien [cf. Troisième année].

Poésie et Renaissance (la Pléiade)

Au xv^e siècle, les bouleversements sur les plans politique, économique, social et intellectuel mettent fin à l'idéal médiéval. Peu à peu, la découverte du Nouveau Monde, la révolution copernicienne puis la Renaissance italienne modifient les aspirations des artistes français, qui connaissent au xvi^e siècle leur Renaissance, avec des valeurs comme la redécouverte des textes antiques et la philosophie humaniste, qui place l'être humain et les valeurs humaines au centre de la pensée. C'est alors qu'un groupe de poètes, appelé la Pléiade, décide de réinventer la poésie française.

Après les « rhétoriciens » du xiv^e siècle, la poésie est mise à l'honneur à la Renaissance, grâce à un groupe d'élèves poètes du collège de Coqueret, surnommés « la Brigade ». Sous la direction du professeur Dorat, ils s'imprègnent de la langue grecque et du courant humaniste et décident d'exploiter les richesses littéraires des maîtres antiques pour faire renaître la poésie française. En 1553, les sept principaux poètes du groupe : Ronsard, du Bellay, Baïf, Pontus de Tyard, des Autels (remplacé par Jacques Peletier du Mans en 1555), Jodelle, La Péruse (auquel succède Rémi Belleau en 1556) prennent le nom de la Pléiade, en référence aux sept filles d'Atlas.

La Pléiade établit alors la doctrine qui régira la poésie française, en s'appuyant sur les principes développés dans le livre de du Bellay, intitulé *Défense et illustration de la langue française* (1549) :

- le poète effectue un travail noble qui s'adresse aux « doctes ». Selon la vision néo-platonicienne empruntée à l'Italien Marsile Ficin, la création est un don divin – le poète est « inspiré » par la « fureur » – qui s'exprime par une sorte de folie sacrée – le poète est « possédé ». Cet art confère l'immortalité au poète et à ce qu'il célèbre.

- les poèmes antiques sont des modèles anecdotiques qu'il faut imiter et libérer de leurs aspects superficiels afin d'atteindre la véritable création et de surpasser le modèle (c'est la théorie de l'innutrition).

- la langue française doit être affinée et enrichie de mots nouveaux issus du latin, du grec, du vieux français, de la langue des métiers et des dialectes provinciaux, ainsi que de métaphores, allégories et comparaisons, afin d'être mieux adaptée à l'expression poétique. François Rabelais (1524-1585), qui marque l'âge d'or de l'humanisme, inventera des mots et des tours qui faisaient défaut à la langue (*Pantagruel*, 1532, et *Gargantua*, 1534). Cette

volonté fait écho à l'ordonnance de Villers-Cotterêts⁽¹⁾ (1539), qui prescrit le développement et la standardisation du français.

- certaines formes poétiques sont désormais privilégiées : le sonnet, hérité de l'Italien Pétrarque, poussé à sa perfection, l'ode, puis l'alexandrin, qui devient la forme par excellence du travail poétique. Seuls comptent désormais le rythme de la strophe et la musique des vers : *Cléopâtre captive* (1533) et *Didon se sacrifiant* (1558) de Jodelle ; *Antigone* (1573) de Baïf.

Au temps de la Pléiade et de la révolution humaniste, les poètes rêvent à une harmonie parfaite entre les hommes et la nature (*Utopia* de Mores, *la Thélème* de Rabelais). Mais l'expression de l'amour est toujours accompagnée de celle de la crainte de la mort et de la fuite du temps. Ronsard, dans *Les Amours*, développe le fameux thème du *carpe diem*, c'est-à-dire le goût pour la nature et les valeurs esthétique et éthique, où la rose est le symbole de la fragilité humaine.

Mais, avec les guerres de religion, les valeurs traditionnelles sont totalement ébranlées. Les thèmes deviennent plus militants⁽²⁾ et l'expression plus prosaïque. Ronsard, devenu poète à la cour de Charles IX, refuse la Réforme et défend le point de vue des catholiques face à Calvin, notamment à travers son œuvre intitulée *Discours des misères de ce temps* (1562). Néanmoins, grâce aux valeurs humanistes, les poètes restent unis autour des mêmes valeurs, à savoir l'importance des textes antiques et la conservation d'un esprit critique envers les institutions.

Les poètes de la fin de la Renaissance ne s'expriment plus qu'avec leur foi. Dans ce monde mouvant, où les idées traditionnelles ont été balayées, les poètes sont influencés par le mouvement baroque (appelé maniériste en littérature), qui se nourrit de l'illusion et de la métamorphose (*Les Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, *Œuvres poétiques* de Théophile de Viau). Les principes de la Pléiade sont désormais dépassés : les poètes, tourmentés, s'interrogent sur l'avenir et la place de l'homme.

1. Elle impose le français au lieu du latin comme langue administrative, judiciaire et diplomatique.

2. La Réforme, engagée par Martin Luther, s'incarne en France dans l'évangélisme et dans le calvinisme. Condamnée par l'Église catholique, la Réforme est réprimée en 1562, engendrant une série de guerres civiles.

Peinture et première Renaissance italienne (1400-1500)

Au xv^e siècle, l'Italie, dont les cités-États sont dirigées par de grandes familles, connaît une certaine prospérité économique. Florence, qui est une démocratie depuis le xii^e siècle, devient alors le berceau de la Renaissance artistique, sous l'impulsion d'une bourgeoisie qui désire aller contre le conservatisme de la noblesse et du clergé. Cette première Renaissance, ou *Quattrocento*, s'inspire de l'Antiquité gréco-romaine et des préceptes de Giotto, premier artiste à développer une vision humaniste⁽¹⁾, qui met fin aux représentations théocentriques du monde et renouvelle la représentation picturale.

La première Renaissance, qui marque la fin de la période gothique, est inaugurée par deux architectes, Ghiberti et Donatello, qui créent un nouveau architectural⁽²⁾ grâce à l'invention d'un relief capable, entre autres, de représenter les corps dans une nouvelle spatialité, à l'exemple du *contrapposto*, dit aussi « hanchement contrarié », où le poids de la statue repose sur une seule jambe. Grâce à la bourgeoisie, la peinture se modernise et devient, pour la première fois dans l'histoire de l'art occidental, l'art prédominant. Un des premiers peintres à s'imposer comme modèle, dès 1424, est Masaccio, grâce à sa représentation innovante et « mimétique » de l'espace et des corps (fresques *La Trinité*). Les thèmes religieux, enrichis et humanisés, côtoient l'art profane, qui se développe à la gloire des princes et des cités. L'influence de l'Antiquité redonne vie aux sujets mythologiques et aux nus. L'humain, en tant que sujet central, est représenté à travers des portraits, sujets allégoriques ou historiques. Les corps, l'espace et les paysages prennent vie dans leur manifestation globale (Fra Angelico, Uccello).

Les peintres, désormais considérés comme de véritables créateurs, ont la conviction que l'art doit reposer sur des fondements théoriques pour atteindre son apogée. En observant les phénomènes naturels, ils découvrent des règles scienti-



La Trinité, de Masaccio, peinte dans l'église Santa Maria Novella à Florence, entre 1425 et 1428.

fiques qui lui sont applicables. La représentation devient rationnelle grâce à la découverte de la perspective linéaire (Giotto, Alberti) : les lignes de fuite et les nouvelles connaissances en matière de proportion permettent de représenter les motifs à l'échelle, auxquels la lumière donne du volume (*chiaroscuro*). Néanmoins, cette recherche de réalisme a aussi pour but de transcender la réalité. En effet, ces nouvelles règles permettent de représenter des formes idéales, qui, dans leur perfection, atteignent leur sens profond. La nature, lorsqu'elle s'épanouit harmonieusement sur la toile, prend toute sa valeur spirituelle car la beauté que l'on perçoit ne serait qu'une expression imparfaite de la vérité. De même, les représentations humaines prennent des proportions idéales, de la musculature jusqu'à l'expression mesurée du visage. L'application de ces règles donne naissance à des œuvres particulièrement éclatantes comme *La Flagellation du Christ* (1444-1450) de Piero della Francesca.

La seconde moitié du siècle substitue à la rigueur géométrique une plus grande légèreté, avec une recrudescence des thèmes ésotériques et mythologiques. En mélangeant avec finesse motifs profanes et sacrés, Sandro Botticelli devient un modèle du genre. Par ailleurs, le peintre travaille avec minutie les détails afin de rendre avec précision les corps, ainsi que l'environnement architectural et les paysages : le modelé des grandes formes laisse place à la ligne comme chez Filippino Lippi et Luca Signorelli. Les peintres vénitiens comme Mantegna et Bellini, influencés par l'art byzantin et oriental, réalisent une peinture colorée et riche de détails, bien plus que dans l'art florentin. Plus que jamais, les grandes familles italiennes développent leur mécénat auprès des peintres et la bourgeoisie encourage la décoration des chapelles. En 1481, Botticelli et ses confrères Le Pérugin, Domenico Ghirlandaio et Cosimo Rosselli commencent à décorer le fameux dôme de la chapelle Sixtine. Enfin, la peinture à l'huile, inventée par le Flamand Jan Van Eyck, est diffusée en Italie et met fin à l'utilisation de la *tempera* (détrempe à base d'œuf), révolutionnant la peinture grâce à ses capacités de précision du trait et de retouches multiples. Les teintes, mates auparavant, acquièrent une transparence qui permet de traduire l'éloignement par la dilution des tons et des contours (perspective atmosphérique). La révolution artistique a atteint sa maturité : c'est l'apogée de la Renaissance.

La deuxième Renaissance, dite « classique », fera briller les grands maîtres italiens que sont Raphaël, Léonard de Vinci ou Michel-Ange.

1. Mouvement qui place l'homme au centre de l'univers et le rend maître de son propre destin.
2. 1401 : réalisation de la deuxième porte en bronze du baptistère de Florence.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

L'orthodoxie de la langue

L'orthodoxie de la langue, un combat vu par d'aucuns suranné,
Animé par des esprits aux cheveux cendrés,
Derniers vestiges d'un autre temps qui fuirait la modernité.
Pour autant, quand l'émotion est vive, qu'elle dépasse l'homme,
Qui, meurtri, se sent désemparé, de toute expression muet,
Le suranné se transforme en respect
Du mot, de son sens et de sa musique.
Le mot est une arme, qui peut adoucir comme blesser,
Qui au cœur de l'homme porte atteinte.
Dernier rempart auquel se raccrocher, la maîtrise du mot juste
Devient cette aile qui porte, qui allège,
Qui atténue, qui calme et qui apaise.
Ces mots ainsi cueillis et rassemblés,
À l'œil, à l'ouïe deviennent éloge, de genre masculin et non féminin,
Qui, par sa beauté et par sa vérité, dans le temps nous fait voyager,
Pour traverser l'Achéron tout en évitant le Léthé,
Avec Bossuet pour nocher.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA >
- Médiathèque >
- Découverte**
- Biographie du directeur >
- Historique >
- Missions >
- Organisation >
- Implantation >
- Reflexions >
- Publications >
- Outils de recherche >
- Textes de référence >
- Manifestations >
- Colloques >
- Prix de l'armée de l'air >
- Prochaines manifestations >
- Enseignement >
- CEMS Air >
- Carnets du temps >
- Question'Air >
- Tour d'Horizon >

>> Nous rendre visite / Inscription / Contact

>> Accueil / Enseignement /

Carnets du temps

66 AIR

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Corneille ou Giorgione, le jeune Hollandais étudie très tôt et de manière assidue l'ensemble de leurs œuvres. La nature devient alors son guide, car pour lui, la représentation de la réalité est la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Formé par des adeptes du Caravage, en contact avec Rubens, l'artiste apprend à jouer dans ses tableaux de l'ombre et de la lumière. Grand dessinateur, modelleur et coloriste, il réalise des œuvres remarquables, devant même dès 1634 un portrait très en vogue. Son usage des couleurs, qui tend de façon étonnante l'impulsion d'espace et de profondeur¹, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradent et sa peinture cesse de se vendre au profit des « châtelines » installées en Italie. Il aura produit durant sa vie, chose rare, une centaine d'autoportraits.

Né à Leide, Rembrandt est très vite attiré par la peinture. Sa famille favorise alors chez un père, le peintre Jacobus van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de rentrer à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1621, il se lie avec la capitale, où il assure de nombreux élèves dont certains deviendront célèbres comme Pieter Paul Rubens ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dépensier, il se retrouve, après la mort de sa femme Saskia, exilé et mis en faillite par ses créanciers. Bien qu'il considère comme chrétien, qu'il pratique, mais aussi comme un peintre marquant de « fini », il connaît la misère, la marginalité et la médiocrité. Jusqu'à bout, il poursuivra son travail mais ses tableaux ne retrouveront leur succès qu'au début du XIX^e siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt se représente à travers ses portraits, descriptifs généraux, constituant une véritable œuvre autobiographique, noyau de son œuvre artistique. Ainsi, il prend des expressions quasi clownesques, s'amusant à reproduire ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1630). *Portrait à l'agapite de sa sœur*, il se pose en élève gentilhomme, exposant sans cesse de reconnaissance aux yeux du monde l'autoportrait, *dit de 14 ans* (1624). Il souligne que son art ne soit pas reconnu aux Pays-Bas au même titre que la poésie et expose l'image de lui dans il se sent déçu. Plus à l'aise, ses traits se relâchent et ses idées se créent : il se ré-

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn... 27

que crée et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit religieux (*Autoportrait en Agapite*, 1641), s'auto-portrait sous une haire de plus en plus soignée. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sage puis résigné. Mais son visage, même brouillé à gros traits, reste toujours autant *Rembrandt* ou *Zeevaert*, 1642.

Les portraits de Rembrandt nous révèlent deux écrivains qu'il s'est appliqué à transmettre par l'intermédiaire du cœur et du cerveau, entre esprit de soi et esprit cristallin. Il savait manier avec intelligence couleur brute et maîtriser l'émotion. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il peinait avec une palette « habillée de soleil ».

Chez Rembrandt, explique l'histoire de l'art Wim Schure, il n'y a pas d'histoire ou de possible échappée, l'espace se remue sur le sujet et s'inscrit aux spectateurs. Les surfaces grisonnées, les touches vives et l'émotion d'attachement participent à solliciter le regard sans chercher à le séduire par l'éblouissement. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous habreton simplement, en tant que conscience individuelle créatrice grâce à la réalisation de son art, aller à la rencontre d'une autre conscience individuelle : le « Chien-Leslie ». Le spectateur. Au double les « cabotages spectaculaires », l'artiste décide sa démarche picturale, comme l'on sait fait Titien, mais plus tard Caravaggio ou Manet, pour lesquels le geste doit composer son image. Avec le temps, la touche devient encore davantage la voie qu'il souhaite entre son regard indécis (*Autoportrait à 62 ans*, 1669) ou préparer sa disparition du monde visible.

Inspiré par la réussite de Rubens, Rembrandt réunit lui aussi d'origines l'élite culturelle. Il travaillera pourtant surtout sur sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à saisir le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde, du Rijksmuseum aux Pays-Bas en passant par la National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles trahissent abondamment les plus éminentes réalisations artistiques de l'histoire.

L'ouvrage intitulé « *Art et esprit* » par le célèbre poète hollandais et essayiste Louis de Gea, expose les traits de son visage et de son humanité dans les œuvres de Rembrandt.

Rembrandt Harmenszoon van Rijn

